

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 7 du 24 janvier 2025

TEXTE NOMINATIF

Texte 18

DÉCISION N° 580/ARM/CEMAAE

portant délégation de signature (chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace).

Du 06 novembre 2024

DÉCISION N° 580/ARM/CEMAAE portant délégation de signature (chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace).

Du 06 novembre 2024

NOR A R M L 2 5 5 1 3 0 2 5

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision N° 500134/ARM/CEMAAE du 16 janvier 2024 portant délégation de signature \(chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace\).](#)

Référence de publication :

BOC n°7 du 24/1/2025

Le chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace,

Vu l'arrêté du 21 mars 2012 modifié portant délégation des pouvoirs du ministre de la défense en matière de décisions d'habilitation à connaître des informations et supports couverts par le secret de la défense nationale (JO n° 82 du 5 avril 2012, texte n° 8) ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2021 portant approbation de l'instruction ministérielle n° 900 sur la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (JO n° 102 du 30 avril 2021, texte n° 18) ;

Vu l'arrêté du 9 août 2021 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense (JO n° 185 du 11 août 2021, texte n° 1) ;

Vu l'instruction ministérielle n° 900/DEF/CAB du 15 mars 2021 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (n.i. BO) ;

Vu l'instruction générale interministérielle n° 1300/SGDSN/PSE/PSD du 9 août 2021 sur la protection du secret de la défense Nationale (n.i. BO) ;

Vu l' [Instruction N° 120/DEF/EMAA/BAPPS du 31 mai 2011 fixant les modalités pratiques sur les mesures de sécurité relatives aux personnes dans l'armée de l'air.](#)

Décide :

[_Art. 1er.](#)

Délégation est donnée à l'effet de signer les décisions d'habilitation ou d'agrément donnant le droit d'accès aux informations ou supports classifiés jusqu'au niveau, et y compris, Très Secret, Secret OTAN et Secret Union européenne, Secret, Confidentiel OTAN et Confidentiel Union européenne, pour le personnel relevant de l'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace, de l'inspection de l'armée de l'Air et de l'Espace, du centre des études stratégiques aérospatiales de l'armée de l'Air et de l'Espace et du service d'information et de relations publiques de l'armée de l'Air et de l'Espace, dès lors que celui-ci fait l'objet d'un avis **sans objection** du service enquêteur pour le niveau très secret et d'un avis sans objection ou restrictif pour le niveau secret, à :

- M. le général de division aérienne **Pierre-Stéphane VAYSSE**, sous-chef activité de l'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace.
- M. le colonel **Franck FLAMMIER**, suppléant sous-chef performance synthèse et chef du groupe d'action et de commandement de l'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace.

[_Art. 2.](#)

La décision n° 500134/ARM/CEMAAE du 16 janvier 2024 portant délégation de signature est abrogée.

[_Art. 3.](#)

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le général d'armée aérienne,
chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace,*

Jérôme BELLANGER.